



2 rue du Labyrinthe
65320 BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ

Compagnie d'assurance : ALLIANZ
N° de police : 59021558 valable jusqu'au 28/02/2019

Tél. : 0648619030
Email : contact@bdi65.fr
Site web : www.bdi65.fr

Siret : 809 140 007 00018
Code NAF : 7120B
N° TVA : FR77809140007
N° RCS : 809 140 007 RCS Tarbes

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Arrêté du 29 mars 2007

Établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti

Objet

La présente mission consiste à établir l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, pour l'exonération de garantie de vice caché du vendeur d'un immeuble bâti dans les zones délimitées par arrêté préfectoral ; et ce, en référence à la loi n° 99-471 du 8 juin 1999, modifiée par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 5 septembre 2006.

Textes réglementaires et normatifs s'appliquant à la mission :

Conformément aux directives du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministère délégué à l'industrie, en application du code de la construction et de l'habitation :

Articles législatifs : L 133-5, L133-6, L. 271-4 à L. 271-6.

Articles réglementaires : R 133-7, R133-8, R 271-1 à R 271-5.

La mission et son rapport sont exécutés conformément à l'arrêté du ministère du logement du 7 mars 2012 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Et selon la norme NF P 03-201 du 20 février 2016.

Moyens d'investigation :

L'investigation selon la norme consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment vis-à-vis des termites.

Cet état repose ainsi :

→ Pour les parties non bâties (10 m de distance par rapport à l'emprise du bâtiment et dans la limite de propriété)

Examen et éventuellement sondage des arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, stockage de bois et tous matériaux contenant de la cellulose afin de détecter des indices d'infestation de termites ainsi que des zones propices au passage et/ou au développement des termites.

→ Pour le ou les bâtiments objet de la mission

Sur **l'ensemble des niveaux** (y compris les niveaux inférieurs non habités) et la **totalité des pièces et volumes** :

- Examen visuel de toutes les **parties visibles et accessibles**, avec une recherche des indices d'infestation et des zones propices au développement des termites. Lorsque cela est nécessaire, une lampe torche sera utilisée ainsi qu'une loupe de grossissement x10.

- **Sondages manuels non destructifs sur l'ensemble des éléments en bois** à l'aide d'un outil approprié (poinçon).

Sur les éléments en bois dégradés, les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs.

Dans tous les cas, **l'intervention n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.**

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Désignation du ou des bâtiments

Numéro (indice) : 693 / (1)
Adresse complète : 32 A Rue Claude Bernard
65000 TARBES
Référence cadastrale : Section : Non Communiqué - Lot : A - Parcelle : Non Communiqué
Nature de la copropriété : Pas de copropriété
Désignation du ou des bâtiments : Maison individuelle
Structure du (ou des) bâtiment : Parpaings
Permis date de construction : 2012
Nombre de niveau : Maison : 1 niveau(x).
Type charpente et couverture : Fermette industrielle
Précisions sur le lot visité : Maison Individuelle
Arrêté préfectoral : Oui Non Informations : 2009-146-08
Autres informations :
Documents fournis : Non communiqué

Désignation du client

Désignation du Propriétaire :

Nom : Messieurs GUICHOT Christophe
Adresse : 570 Chemin Marque Dessus
64530 GER
Email :

Personnes présentes sur le site : Messieurs GUICHOT Christophe (Propriétaire)

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom : Madaleno Baptiste
Email : contact@bdi65.fr
Raison Sociale : Bigorre Diagnostic Immobilier
Adresse : 2 rue du Labyrinthe - - 65320 BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ
Numéro SIRET : 809 140 007 00018
Compagnie d'assurance : ALLIANZ
Numéro de police / date de validité: 59021558
valide jusqu'au : 28/02/2019
Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par I.Cert Parc EDONIA - Bât G - rue de la Terre Victoria - 35760 Saint Grégoire. Le N° du certificat est CPDI3253 délivré le 31/12/2014 et expirant le 30/12/2019.

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Résultats détaillés du diagnostic d'infestation

Le tableau n°1 ci-dessous indique le résultat détaillé du diagnostic d'infestation (concernant les termites) pour chaque partie d'ouvrage contrôlée, ainsi que, le cas échéant, le type de termite détecté, la nature et la localisation de l'attaque.

La signification des abréviations employées figure à la suite du tableau.

Tableau n°1 : Identification des bâtiments et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (*) (3)
Combles	Ferme : Bois	Abs
	Panne : Bois	Abs
	Chevron : Bois	Abs
	Liteau : Bois	Abs
RDC		
Entrée / Séjour / Cuisine	Mur : Plaques de plâtre / Peinture	Abs
	Plafond : Solivage bois / Plaques de plâtre	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti fenêtre : Aluminium + PVC	Abs
	Bâti porte : Métallique	Abs
Cellier	Mur : Plaques de plâtre / Peinture	Abs
	Plafond : Solivage bois / Plaques de plâtre	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti fenêtre : PVC	Abs
	Bâti porte : Bois	Abs
Dégagement	Mur : Plaques de plâtre / Peinture	Abs
	Plafond : Solivage bois / Plaques de plâtre	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
Salle de bains / WC	Mur : Plaques de plâtre / Carrelage + Peinture	Abs
	Plafond : Solivage bois / Plaques de plâtre	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti fenêtre : PVC	Abs
	Bâti porte : Bois	Abs
Chambre 1	Mur : Plaques de plâtre / Peinture	Abs
	Plafond : Solivage bois / Plaques de plâtre	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti fenêtre : PVC	Abs
	Bâti porte : Bois	Abs
Chambre 2	Mur : Plaques de plâtre / Peinture	Abs
	Plafond : Solivage bois / Plaques de plâtre	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti fenêtre : PVC	Abs
	Bâti porte : Bois	Abs
Chambre 3	Mur : Plaques de plâtre / Peinture	Abs
	Plafond : Solivage bois / Plaques de plâtre	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti fenêtre : PVC	Abs
	Bâti porte : Bois	Abs
Jardin		
Abris	Sol : Terre / Gravier	Abs
	Mur : Parpaing / Crépi	Abs

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

	Plafond : Poutre apparente / Bacs Aciers	Abs
Terrasse	Sol : Dalles Gravillons	Abs

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

(*) Abréviations :

Abs : absence d'indices d'infestation de termites le jour de la visite.

Bâtiment, partie de bâtiment, ouvrage ou partie d'ouvrage non examinés

Tableau n°2 : Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visitées et justification

Néant

Tableau n°3 : Identification des ouvrages, parties d'ouvrage et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Localisation	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments	Justification
Maison : Entrée / Séjour / Cuisine	Sol	Revêtement : Carrelage (Collé)
Maison : Cellier	Sol	Revêtement : Carrelage (Collé)
Maison : Dégagement	Sol	Revêtement : Carrelage (Collé)
Maison : Salle de bains / WC	Sol	Revêtement : Carrelage (Collé)
Maison : Chambre 1	Sol	Revêtement : Carrelage (Collé)
Maison : Chambre 2	Sol	Revêtement : Carrelage (Collé)
Maison : Chambre 3	Sol	Revêtement : Carrelage (Collé)

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Constatations diverses

Néant

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Visite effectuée le : 28/12/2018

Visite effectuée par : Madaleno Baptiste

Durée de la mission : 2 heures

Rapport édité le : 28/12/2018 à : BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ



Nota 1 : Un modèle de rapport est fixé par arrêté.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L. 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Attestation sur l'honneur

Je, soussigné Madaleno Baptiste, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Certificat de compétences



Certificat de compétences Diagnosticqueur Immobilier

N° CPDI3253 Version 003

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur MADALENO Baptiste

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 29/06/2017 - Date d'expiration : 28/06/2022
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 29/06/2017 - Date d'expiration : 28/06/2022
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 07/01/2015 - Date d'expiration : 06/01/2020
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 25/11/2014 - Date d'expiration : 24/11/2019
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 25/11/2014 - Date d'expiration : 24/11/2019
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 31/12/2014 - Date d'expiration : 30/12/2019
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 31/12/2014 - Date d'expiration : 30/12/2019

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 29/06/2017.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

** Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4 dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels affaiblissent les travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2000 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'inondation par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 10 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 août 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev13

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Attestation d'assurance

Attestation d'assurance



Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

**BIGORRE DIAGNOSTIC IMMO
65320 BORDERES SUR L ECHEZ**

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit sous le numéro **59021558**, qui a pris effet le **27/02/2018**.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

- Constat des risques d'exposition au plomb (CREP)
- Présence de termites
- Etat de l'installation de gaz
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Etat des risques naturels miniers et technologique (ERNMT)
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante - Information sur la présence d'un risque de présence de mэрule
- Mesurage (Loi Carrez / Loi Boutin)
- Diagnostic technique amiante (DTA)
- Contrôle visuel amiante - diagnostic amiante avant travaux / démolition norme
- Contrôle visuel amiante - diagnostic amiante après travaux norme NFX46-021
- Contrôle périodique amiante norme NFX46-020
- Contrôle périodique plomb
- Recherche de plomb avant-après travaux/avant démolition
- Etat des lieux
- Diagnostic accessibilité handicapés / Etablissement recevant du public (ERP)
- Conseil en amélioration de l'habitat

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, jusqu'à la prochaine échéance annuelle soit 28/02/2019 à zéro heure.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à LYON, le 28/03/2018

Pour Allianz,
Zakari CHAWKI



Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des Assurances – Société anonyme au capital de 991 967 200 euros
Siège social : 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX – 542 110 291 RCS Nanterre